



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 7 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 août 2017, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 août 2017, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-293)
 - 2° Avis de motion - Règlement décrétant une dépense de 765 812 \$ et un emprunt de 765 812 \$ pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout et de travaux de réfection de la voirie sur la rue Lemay
 - 3° Adoption du projet de règlement numéro 644 décrétant une dépense de 765 812 \$ et un emprunt de 765 812 \$ pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout et de travaux de réfection de la voirie sur la rue Lemay
-

2017-293

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 7 août 2017 à 13 h 30.

2017-294

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 765 812 \$ ET UN EMPRUNT DE 765 812 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT ET DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR LA RUE LEMAY

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Charles Fréchette qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 765 812 \$ et un emprunt de 765 812 \$ pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout et de travaux de réfection de la voirie sur la rue Lemay.



2017-295

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
765 812 \$ ET UN EMPRUNT DE 765 812 \$ POUR DES TRAVAUX DE
REMPACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT ET DE TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR LA RUE LEMAY**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Charles Fréchette en vertu de la résolution 2017-294 lors de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé à la lecture du règlement, mentionné l'objet de celui-ci et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 644 décrétant une dépense de 765 812 \$ et un emprunt de 765 812 \$ pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout et de travaux de réfection sur la rue Lemay.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 45.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE